

**AVIS DE SIGNATURE DE LA CONVENTION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL N°3586**

**Port du Gros Caillou**

Après mise en œuvre d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt puis d'un appel à projets lancés respectivement en mai 2016 et février 2017 dans le cadre d'une démarche à l'échelle de l'axe Seine, le Port Autonome de Paris a autorisé la société FLUCTUART à occuper, pour une durée de vingt ans, un emplacement sur le port du Gros Caillou (75007) par convention n°3586 signée le 18 avril 2018, pour l'exploitation, à bord d'un établissement flottant à construire, d'un centre urbain ouvert à tout public avec expositions culturelles, organisation de conférences et débats, événements musicaux et artistiques, résidence d'artistes, bar et restauration et à titre accessoire une boutique avec vente d'œuvres d'artistes.

Durée de la convention :

La convention est conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les caractéristiques de l'emplacement mis à disposition sont les suivantes :

- Plan d'eau : 440 m<sup>2</sup> et le quai attenant de 44 ml, constituant le port d'attache du bateau à construire
- Terre-plein : 126 m<sup>2</sup> destiné à l'accueil de la clientèle et au passage du public

Redevance d'occupation domaniale :

La redevance afférente à cette occupation est établie en application du Livre III du Cahier des charges fixant les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations du domaine public géré par le Port autonome de Paris.

La convention prévoit une clause de réversibilité en cas de retour partiel ou total de la circulation automobile sur cette portion de berges.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 – Télécopie : 01.53.95.54.28 – adresse mail : [aps@paris-ports.fr](mailto:aps@paris-ports.fr)

Juridiction chargée des procédures de recours :

*La convention n°3586 peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent avis auprès du :*

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 – Téléphone : 01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

*Date d'envoi de la publication : 5 juin 2018*